

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERE

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/26 EN DATE DU 05/06/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 01

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 05 juin 2026, à 11h, à la mairie, selon la convocation en date du 29 mai 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes BAYLE. DUBARRY. GIROIR. VIROULET
GERLOT. RABIER
Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. ANTOINE. BORDAS

Monsieur Pierre PETILLON est représenté par Monsieur Daniel LAVALADE.

Madame Florence DUBARRY a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention proposé par la Société Protectrice des Animaux permettant à la commune de Saint Martin Le Vieux de bénéficier des services d'enlèvement et de gardes d'animaux de la SPA pour l'année 2026.

Considérant la nécessité de ce service pour la commune, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la nouvelle convention
- mandate Monsieur le Maire pour signer cette dernière.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance
Florence DUBARRY

